

N° 98

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

*Senateur.
Rapporteur general*

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 23

Services du Premier ministre

III - CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur general ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Heon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros
Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 37) et in° 359
Senat 97 (1980-1981)

Loi de Finances. - Conseil économique et social.

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

- 1 - La Caisse de retraites des anciens membres du Conseil économique et social connaît un problème de financement en raison de la forte progression du nombre des pensionnés.**
- 2 - Le projet de construction d'une annexe au Palais d'Iéna semble abandonné. L'immeuble du Ministère des Transports récemment affecté au Conseil serait aménagé.**
- 3 - La promotion interne des fonctionnaires du Conseil doit être encouragée.**
- 4 - Le développement de la diffusion des travaux du Conseil économique et social doit être poursuivi.**

SOMMAIRE

	Page
Principales observations de la commission	3
Introduction	5
I - EVOLUTION DE LA DOTATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EN 1981	5
II - PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION	7
Compte rendu du debat en Commission	7
TABLEAU X :	
N° 1 - Evolution des credits	6
N° 2 - Effectif du Conseil economique et social	6
N° 3 - Travaux du Conseil en 1979 et au premier semestre 1980	6

Mesdames, Messieurs,

L'examen du projet de budget du Conseil économique et social pour 1981 a conduit votre rapporteur, après une analyse des crédits, à présenter les principales observations formulées par votre Commission des Finances.

I - L'EVOLUTION DE LA DOTATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EN 1981

Le montant de la dotation du Conseil économique et social passe, en crédits de paiement, de 68,63 millions de francs en 1980 à 78,46 millions de francs en 1981, soit une progression de 14,3 % (+ 12,6 % en 1979 et + 12,7 % en 1980).

L'augmentation des dépenses (+ 9 830 000 F) provient de l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques prévues jusqu'au 31 décembre 1980 (+ 4 269 860 F) et de l'ajustement des crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil économique et social, notamment pour tenir compte de l'évolution prévisible des rémunérations et des besoins de la Caisse des retraites des anciens membres du Conseil économique et social (+ 5 560 140 F).

Par rapport aux services votés, les crédits du chapitre 31-01 - Indemnités des membres du Conseil économique et social et des sections - progressent de 8,96 % (+ 4 310 000 F) et ceux du chapitre 31-11 - Dépenses de personnel - de 5,83 % (+ 1 250 140 F). Ces deux chapitres représentent 95,8 % de la dotation globale affectée au Conseil.

En revanche, en 1981, les dépenses de matériel (chapitre 34-01) sont maintenues à leur niveau de 1980, soit 3 335 000 F.

TABLEAU N° 1 :
EVOLUTION DES CREDITS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Nature des dépenses (en francs)	Crédits votés pour 1980	Crédits prévus pour 1981			% d'aug- mentation par rapport à 1980
		Services votés	Mesures nouvelles	TOTAL	
TITRE III					
Moyens des services					
1 ^{re} partie - Personnel					
31-01 - Indemnités des membres du Con- seil et des sections	45 431 672	48 112 142	+ 4 310 000	52 422 142	+ 15,39
31-11 - Dépenses de personnel	19 867 364	21 456 754	+ 1 250 140	22 706 894	+ 14,29
TOTAUX POUR LA 1^{re} PARTIE	65 299 036	69 568 896	+ 5 560 140	75 129 036	+ 15,05
4 ^e partie - Matériel et fonctionnement des services					
34-01 - Dépenses de matériel	3 335 000	3 335 000		3 335 000	0
TOTAUX POUR LE TITRE III	68 634 036	72 903 896	+ 5 560 140	78 464 036	+ 14,32

TABLEAU N° 2 :
EFFECTIF DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Conseillers économiques et sociaux	195
Membres de section	72
Personnel :	
● Agents titulaires de l'Etat	147
● Agents non titulaires	25

TABLEAU N° 3 :
**TRAVAUX DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EN 1979
ET AU PREMIER SEMESTRE 1980.**

Au cours de l'année 1979 et durant le premier semestre 1980, le Conseil économique et social a adopté 29 avis et 2 études se répartissant comme suit :

	1979	Premier semestre 1980
Saisines du Gouvernement :		
- en application de l'article 69 de la Constitution	-	-
- en application de l'article 70 de la Constitution :		
● Avis	8	2
● Etude	-	-
Saisines C.E.S. :		
● Avis	12	7
● Etudes	2	-
Total	22	9

II – LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Elles sont au nombre de cinq :

a) La Caisse de retraites des anciens membres du Conseil économique et social connaît un problème de financement.

La Caisse de retraites des anciens membres du Conseil économique et social a été instituée par la loi n° 57-761 du 10 juillet 1957.

L'article 8 du décret n° 59-601 du 5 mai 1959 relatif au régime administratif et financier du Conseil économique et social a expressément maintenu ce régime de retraites et ses règles de fonctionnement.

Des règles de coordination existent avec les régimes de retraites des deux autres assemblées constitutionnelles.

Aux termes de l'article 2 de son règlement, les ressources de la Caisse de retraites sont constituées pour l'essentiel :

– par la retenue mensuelle opérée sur l'indemnité des Conseillers (6 ou 12 %) ;

– par les revenus du portefeuille ;

– par une participation de l'Etat – au travers du budget du Conseil – égale au double à la fois des cotisations des Conseillers et des revenus du portefeuille.

De plus, en application du même article 2 (6°), l'équilibre financier de la Caisse est garanti par l'Etat.

Jusqu'en 1974, l'équilibre financier de la Caisse de retraites des anciens membres du Conseil économique et social avait été assuré sans difficulté majeure, en raison du faible nombre des pensionnés.

Cet équilibre a été rompu à partir de 1974, le renouvellement du Conseil au mois de septembre de cette année ayant eu pour conséquence la concession d'une soixantaine de pensions nouvelles, portant le total des retraites servies de 245 à 305 (puis en cours de mandat à 330).

Le renouvellement quinquennal du Conseil économique et social en septembre 1979 devait naturellement se traduire par une nouvelle augmentation du nombre des anciens Conseillers ayant droit à l'attribution d'une pension, donc par l'alourdissement des charges de cette Caisse de retraites, sans que ses ressources s'en trouvent pour autant modifiées.

En raison notamment de la non-reconduction dans une forte proportion du mandat des Conseillers sortants dont la désignation incombe au Gouvernement, le nombre des pensions nouvelles concédées à la suite de ce renouvellement s'est élevé à 79, portant le nombre total des pensions servies de 330 à 409, soit désormais plus du double du nombre des cotisants.

Il en est résulté pour la Caisse de retraites des anciens Conseillers un supplément de charge annuel égal, au 1^{er} janvier 1980, à 3 800 300 F (soit une augmentation de 33 % du coût global des pensions) et évalué à 4 200 000 F au 1^{er} janvier 1981.

Le financement partiel de cette charge supplémentaire a été assuré en 1980 par l'inscription d'une première dotation de 1 500 000 F au chapitre 31-01 du budget du Conseil économique et social.

Le nécessaire étalement dans le temps de la concession des nouvelles pensions permet, en effet, de répartir la couverture de ces charges nouvelles sur deux exercices successifs.

La dotation complémentaire à prévoir au titre du budget de l'exercice 1981 (chapitre 31-01) en vue d'assurer l'équilibre financier de la Caisse de retraites des anciens Conseillers a donc été fixée à 2 610 000 F.

Une telle évolution apparaît sur le plan financier inquiétante

b) Les dépenses de matériel sont maintenues à leur niveau de 1980

La reconduction en 1981 des crédits de matériel alloués au Conseil en 1980 ne permettra pas la poursuite de la politique de modernisation des équipements et de renouvellement de certains matériels.

c) Le projet de construction d'une annexe au Palais d'Iéna semble abandonné

Le Gouvernement avait décidé en juin 1979 d'affecter au Conseil économique et social un immeuble contigu situé avenue Albert-de-Mun, déjà propriété domaniale et occupé par un service administratif relevant du Ministère des Transports. Ce bâtiment actuellement en cours d'évacuation sera mis à l'automne 1980 à la disposition effective du Conseil.

Le projet initial consistait à édifier à cet emplacement une construction neuve dont l'intérêt eût été à la fois de réaliser l'achèvement du Palais d'Iéna et de répondre dans les meilleures conditions aux besoins qu'il s'agit de satisfaire.

Toutefois, les premières autorisations de programme nécessaires au financement de cette construction neuve n'ont pu être inscrites au projet du

budget de prochain exercice, compte tenu des directives applicables à la préparation du budget de l'Etat pour 1981.

Le Conseil examine actuellement dans quelles conditions pourrait être étudié l'aménagement du bâtiment de l'avenue Albert-de-Mun qui lui a été affecté.

d) La promotion interne des fonctionnaires du Conseil doit être encouragée

Les revendications concernant le déroulement des carrières sont, avec celles relatives à une modification du régime statutaire, les plus importantes exprimées par les représentants du personnel.

Notre rapporteur a reçu l'assurance que « l'effort entrepris en vue de développer la promotion interne des fonctionnaires du Conseil sera poursuivi, en favorisant notamment l'accès aux emplois d'avancement de chacun des corps et grades, soit par la voie des nominations aux choix autorisées par les statuts particuliers des différents cadres, soit par celle des concours internes.

Simultanément des opérations ponctuelles de transformation d'emplois ont été engagées en vue d'améliorer la structure de certains corps et d'assurer de cette manière dans l'avenir de meilleures perspectives d'avancement : tel fut le cas, en particulier, du corps de la maîtrise et des ouvriers professionnels.

Enfin, et dans toute la mesure compatible avec l'application des statuts, un effort particulier est systématiquement consenti en faveur des agents parvenus aux approches de la retraite lorsqu'un tel effort se trouve justifié par la constance et la qualité des services rendus.

Les crédits inscrits au chapitre 31-11 du projet de budget du Conseil économique et social pour 1981 doivent permettre de poursuivre cette politique du personnel dans des conditions satisfaisantes ».

e) Le développement de la diffusion des travaux du Conseil économique et social doit être poursuivi

Des améliorations importantes sur le plan de la diffusion ont été obtenues depuis deux ans grâce à la coopération active de la Direction des Journaux officiels : tirage moyen des avis et rapports porté de 7 000 à 8 000 exemplaires et nombreux retirages effectués sur demande du Conseil (et sous forme de brochures), permettant de porter à 13 000 exemplaires la diffusion de certains avis ayant fait l'objet d'une forte demande. Votre rapporteur souligne, à ce propos, la valeur qu'il convient d'attacher à ce moyen de publication et de diffusion en raison, d'une part, du prix de vente demeuré

très modique des avis et rapports du Conseil économique et social dans l'édition du Journal officiel et, d'autre part, de l'amélioration récente de leur présentation graphique.



La Commission des Finances a examiné les crédits du Conseil économique et social au cours de sa séance du 16 octobre.

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet à l'appréciation du Sénat les crédits demandés en 1981 pour le Conseil économique et social.